

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: bestuurder mobiele kraan (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: mobile crane operator (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: conducteur de grue mobile (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

réaliser des contrôles :

- contrôle la présence des *documents légaux obligatoires* ;
- contrôle le fonctionnement du *CEC* et adapte les données le cas échéant ;
- contrôle le fonctionnement des commandes de fin de course ;
- contrôle les niveaux d'huile et ajoute de l'huile si nécessaire ;
- contrôle les niveaux de liquide et ajoute du liquide si nécessaire ;
- réalise un contrôle visuel des éléments de la grue.

installer la grue :

- contrôle à l'aide du *tableau des charges* si la grue peut réaliser les travaux ;
- positionne la grue en fonction des informations collectées ;
- actionne le blocage des essieux ;
- ne place pas les stabilisateurs sur des rigoles, trous, canalisations, caves et sols instables ;
- place les stabilisateurs plus ou moins au centre des sabots de soutènement ;
- place la grue de niveau avec les roues surélevées par rapport au sol .

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

- comment un tableau des charges doit être lu ;
- entre quels points la portée doit être calculée.

apprécier l'utilisation des accessoires de levage :

- contrôle l'état des accessoires de levage ;
- choisit les accessoires de levage conformément à la forme, la masse et le matériau de la charge ;
- met les câbles de levage sous tension afin de contrôler le mode d'élingage ;
- veille à ce que le centre de gravité de la charge soit situé sous la moufle ;
- lève la charge uniquement en cas d'élingage correct.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

- comment est calculée la charge utile ;
- comment il doit interpréter l'information reprise sur l'étiquette de l'accessoire de levage ;
- quel est l'angle de flèche maximal autorisé pour l'accessoire de levage ;

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

- quel est le facteur d'élingage en cas de matériel de levage suspendu avec nœud d'élingage ;
- quelle est la densité du béton non armé, du fer et de l'eau.

réaliser des tâches de levage :

- adapte le nombre de mouflages du câble de levage ;
- positionne le crochet de levage verticalement au-dessus du point d'élingage de la charge ;
- déplace une charge en effectuant au minimum deux mouvements simultanés ;
- déplace la charge avec une vitesse raisonnable ;
- limite les mouvements de balancier de la charge.

préparer la grue au transport :

- replie entièrement la *flèche* sous un angle d'au moins 60 degrés ;
- dépose la flèche à l'endroit qui lui est destiné ;
- serre le frein de stationnement de rotation ;
- fixe le crochet d'élingage en effectuant deux mouvements simultanés ;
- replie entièrement le système de stabilisateurs et le verrouille ;
- libère le blocage des essieux.

travailler de manière sûre et écologique :

- s'informe sur la nature du terrain, la résistance du sous-sol, la charge à déplacer et la destination de la charge ;
- tient compte de la largeur, de la hauteur, de la longueur et du poids de la grue ;
- porte un casque et des chaussures de sécurité sur le chantier ;
- porte des gants sur le chantier si nécessaire ;
- tient compte de la présence de personnes et d'obstacles ;
- range tous les éléments de la grue à l'endroit qui leur est destiné ;
- signale les dommages et les irrégularités au responsable ;
- neutralise les tâches d'huile.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

- citer au minimum trois normes de rejet de l'accessoire de levage ;
- quels sont les critères de contrôle d'une grue mobile ;
- que des pictogrammes de sécurité peuvent être apposés sur la grue et peut au moins en citer un et/ou l'indiquer et l'expliquer ;
- quelles actions entreprendre en cas de vent ;
- que des personnes ne peuvent jamais être levées ou déplacées en même temps qu'une charge ;
- que le conducteur de la grue mobile ne peut jamais quitter la cabine de pilotage avec une charge suspendue au crochet ;
- quels mouvements sont neutralisés par le CEC en cas de surcharge ;
- quels dommages peuvent être causés par des tâches d'huile et comment les éviter ;
- quelles seront les conséquences personnelles pour lui-même lorsqu'il prend consciemment des risques liés à la sécurité ;
- comment il doit tenir compte de la largeur, de la hauteur, de la longueur et du poids de la grue.

communiquer :

- décide qui est l'unique chef de manœuvre ;
- respecte précisément les signaux ;
- communique via talkie-walkie en cas de travail à l'aveugle ;
- émet un signal en cas de danger ou de mauvais élingage.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler là où une grue mobile doit intervenir, notamment dans le secteur du montage et de la location de grues et dans le secteur de la construction.

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.</i> • <i>Arrêté ministériel du 22 décembre 2006 pour déterminer la norme pour le titre de conducteur de grue mobile.</i> 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 7 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 7 heures
Information complémentaire <i>L'évaluation a été développée selon la norme de conducteur de grue mobile, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et les représentants des employeurs du secteur du montage et de la location de grues et du secteur de la construction. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de conducteur de grue mobile.</i>		
Pour plus d'informations : www.ervaringsbewijs.be		
Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass : <i>Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass flamand dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :</i> www.europass-vlaanderen.be/cs		